



DELIBERATION n° Del.2025-V-100
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2025

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION
Le 03 Juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 18
- représentés : 7
- absents ou excusés : 8
- votants : 25

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en
Préfecture le 16 JUIL. 2025
De la publication le 16 JUIL. 2025

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoint au maire* ; Bernard PAJANI, Michel VOISIN, François HUSAK, Gilles ANDREVON, Mohammed FAYEK, Julien PORTIER, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Yves CREPEL, Roseline SUSCILLON, *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Martine BEAUMONT a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE
Liliane THORENS a donné procuration à Martine BRASSOUD
Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Georges VIGNIER
Florence GONZALES a donné procuration à Claude GAILLARD
Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Michel VOISIN
Christiane LECUYER a donné procuration à Véronique BOUCHET
Dominique GOUSSARD a donné procuration à David DUNAND-CHATELLET

ABSENTS : Agnès BALLIEU, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT, David LEYNE, Eric CAVAGNON, Cathy DELALIEUX

Tarifs communaux applicables à partir du 1^{er} septembre 2025

Rapporteurs : Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire et Monsieur le Maire

La commune de Faverges-Seythenex dispose de nombreux tarifs qui ont fait l'objet de différentes délibérations du Conseil Municipal.

Il est proposé de regrouper l'ensemble de ces tarifs et dispositions particulières dans un document unique qui prend la forme d'un relevé des droits et tarifs communaux.

Ce document présente plusieurs intérêts essentiels tant pour la gestion interne des services que pour la relation avec les usagers. Il apporte une vision d'ensemble plus cohérente.

Il permet d'informer clairement les administrés sur les tarifs appliqués par la collectivité (services municipaux, location des salles, droits d'occupation du domaine public, redevances...). Il favorise une meilleure compréhension et acceptation de ceux-ci. Il facilite également la recherche d'un tarif particulier.

Il constitue une référence claire et unique pour les services, les élus et les administrés. Il facilite la gestion de la collectivité et la transparence vis-à-vis des usagers.

Il est proposé une actualisation de certains tarifs inchangés depuis plusieurs années et d'établir une grille des tarifs communaux applicables au 1^{er} septembre 2025.

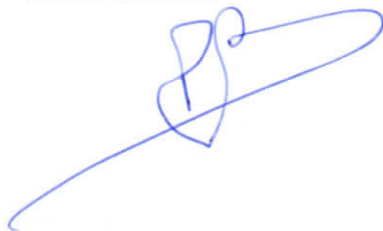
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 30 juin 2025,

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **APPROUVE** les tarifs communaux joints en annexe applicables à partir du 1^{er} septembre 2025 ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Delibération n° Del-2025-V-100 du 09 Juillet 2025